



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la mer
et du littoral de Corse**

**Service gestion intégrée
de la mer et du littoral**

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SERRA-DI-FERRO

Relatif à :

Objet de l'enquête : Projet de création de servitudes de passage des piétons transversales au rivage de la mer sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants sur le territoire de la commune de SERRA-DI-FERRO

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête : n°2A-2024-04-11-00004 du 11 avril 2024.

Durée de l'enquête : 16 jours consécutifs du 6 mai 2024 au 21 mai 2024 inclus.

Siège de l'enquête : Mairie de Serra-di-Ferro – 2, A Sarra – 20140 SERRA-DI-FERRO

Commissaire enquêteur :

Mme Valérie ETTORI

désignée par arrêté préfectoral n° 2A-2023-11-09-00004 du 09 novembre 2023.

Feuillet n° 0 - paraphe



FEUILLET D'OUVERTURE

Registre d'enquête comportant 10 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le *commissaire enquêteur* destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du *commissaire enquêteur* à la mairie siège de l'enquête (adresse postale):

Mairie de Serra-di-Ferro – A l'attention de Mme le Commissaire Enquêteur –
20140 SERRA-DI-FERRO .

sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5352>,
par courrier électronique enquete-publique-5352@registre-dematerialise.fr

Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur / de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans la mairie où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture de Corse-du-Sud et sur son site internet <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>, à la Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC) et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5352>


Réception du public par le commissaire enquêteur à la mairie de ~~Porticcio~~:

- Lundi 6 mai 2024 de 09h00 à 13h00
- Mardi 21 mai 2024 de 13h00 à 16h00

Serra di Ferro

Je soussigné, Valérie ETTORI, commissaire enquêteur, certifie avoir ouvert ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 10 pages, pour recevoir les observations du public.

Fait à SERRA-DI-FERRO, le *6 Mai 2024*



Le commissaire enquêteur

OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur

Observation n° 1 (06/05/24).

Monsieur Secoudi Josyph. Marie - saouigni
propriétaire de la parcelle C.405.

demande que conformément à ce qui est
précisé dans le dossier de présentation
que cet accès permette de rejoindre le rivage
de la mer depuis la voirie publique et
non pas par les fossés limitrophes à ce chemin.

Le chemin de terre
que Mazzicovacci construit
- chemin de St Felix non
accessible aux personnes âgées
(Trop abrupte)
- le chemin glè sables alors
que tout le monde en profite
même s'il est privé et dangereux
à l'accès à la plage


- Non espérer vivre que
le chemin de douaniers soit
enfin accessible à la population.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur

21/05/2024

Je soussignée SAU'CTI DIANA, propriétaire de la parcelle C623 souhaite que le chemin jusqu'à la plage du TARAVU ne soit pas clôturé et que la matérialisation du chemin s'arrête à un portail comme c'est le cas actuellement. En effet, j'emprunte depuis ma parcelle agricole le fin du chemin avec des équidés et des cavaliers (Groupe de 2 à 6) pour rejoindre la plage. Le fait de clôturer le fin du chemin sur une largeur de 2m ne permettrait pas le passage en toute sécurité à la fois des piétons et des cavaliers. En effet, un mouvement de panique d'un cheval dû à la proximité du passage pourrait s'avérer accidentogène. Jusqu'à la cohabitation propriétaires - cavaliers s'est toujours bien déroulée. De surcroît, nous nous sommes engagés à ne pas nous rendre à la plage aux heures de pointe. Et ce pour que la saison estivale se passe sans encombre et que chaque vacancier puisse trouver en Porto Pollo la station Balnéaire dont il rêvait.


SAU'CTI DIANA, jenne agricultrice
pour entreprise à titre individuel
L'ORCA AGRICOLTURA & CAVALLI

CLÔTURE

Article R134-25 du Code des Relations entre le public et l'Administration

A l'expiration du délai fixé par l'arrêté prévu à l'article R134-10, le ou les registres d'enquête sont, selon les lieux où ils ont été déposés, clos et signés soit par le maire, soit par le préfet qui a pris l'arrêté mentionné ci-dessus, [...].

Le préfet ou le maire en assure la transmission, dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête.

Article R134-29 du Code des Relations entre le public et l'Administration

Lorsque l'opération projetée doit être réalisée sur le territoire et pour le compte d'une seule commune, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur [...].

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de : _____ ,

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s) :

1. lettre de _____ datée du _____
2. lettre de _____ datée du _____
3. lettre de _____ datée du _____
4. lettre de _____ datée du _____
5. lettre de _____ datée du _____
6. lettre de _____ datée du _____
7. lettre de _____ datée du _____
8. lettre de _____ datée du _____
9. lettre de _____ datée du _____

Sans objet

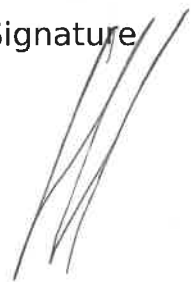
Autres pièces « pertinentes » parvenues après clôture de l'enquête

CLÔTURE (suite)

Le 21 mai 2024 à 16h le
délai d'enquête étant expiré, je soussigné(e) Valérie ETORNI déclare
clos le(s) registre(s) qui a (ont) été mis à disposition du public pendant 16 jours
consécutifs, du 6 / 05 / 2024 au 21 / 05 / 2024.

(Le présent registre ainsi que les _____ pièces qui y sont annexées et le dossier
d'enquête sont adressés par mes soins le ___ / ___ / _____ à Madame / Monsieur le
commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête.)

Signature



la/le Maire de _____
le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud
le commissaire enquêteur